

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 mars 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 mars 2023 s'est réuni le Lundi 27 mars 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, HAY Florence,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de SORIN Christian à CILLIERES Charles, de GUILBAUD Valérie à VERDIER Françoise, de BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire, de HAY Florence à PREVOT Jérémie.

C.36 Chantiers jeunes citoyens

Dans le cadre des missions du Bureau Information Jeunesse, ces derniers organisent depuis 2015 des chantiers jeunes Citoyens pour les 14/15 ans ; 16/20 ans et post bac.

Suite à plusieurs échanges avec les partenaires jeunesse, nous souhaiterions harmoniser le montant de la bourse attribuée aux plus jeunes (14-15 ans) en contrepartie de leur engagement sur une semaine.

Cette aide fait preuve de leur motivation, implication et assiduité.

A ce jour la bourse des plus jeunes (14/15ans) était de 50€, nous souhaiterions pouvoir augmenter celle-ci à un montant maximum de 75 €, afin d'être en cohérence avec les autres chantiers jeunes du territoire.

Pour rappel :

La bourse des (14 à 15 ans) leur permet de pouvoir gagner leur premier argent de poche ; et pour les plus grands (16 à 20 ans) une aide au financement d'un projet : permis de conduire, conduite accompagnée, BSR, BAFA, licence sportive ou culturelle ou encore du matériel pédagogique ou scolaire etc. Leur contribution au service rendu est valorisée par l'attribution d'une bourse d'un montant maximum de 150€.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Approuve	l'augmentation de la bourse chantier jeunes de 14-15 ans
Décide	l'octroi d'une bourse de 75 € pour les chantiers jeunes 14-15 ans
Autorise	M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents nécessaires et à signer toutes les dépenses liées à cette action.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 mars 2023

Le secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD

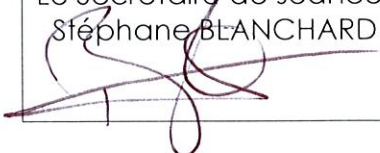


Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 30/03/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31/03/2023

Le Secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

